

Image not found or type unknown



obligation de déplacements dans le cadre d'un divorce avec enfant

Par **kihei**, le **28/02/2010** à **17:02**

j'aimerais savoir qui des deux parents divorcés a l'obligation d'effectuer et financer les déplacements de son enfant lors des allers et retours entre le lieu d'habitation de l'enfant et le lieu d'habitation du père.sachant que pour ce cas précis c'est la mère qui a la garde de l'enfant;et que le père a l'enfant un we sur deux et la moitié des vacances.(ce détail n'a pas été précisé sur le jugement écrit de divorce)merci par avance